



COMPTE ADMINISTRATIF 2023 PRESENTATION SYNTHETIQUE

I – INTRODUCTION

Conformément à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est prévu qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au Compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le Compte administratif 2023 retrace toutes les dépenses et recettes du C.C.A.S. de Firminy intervenues entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023.

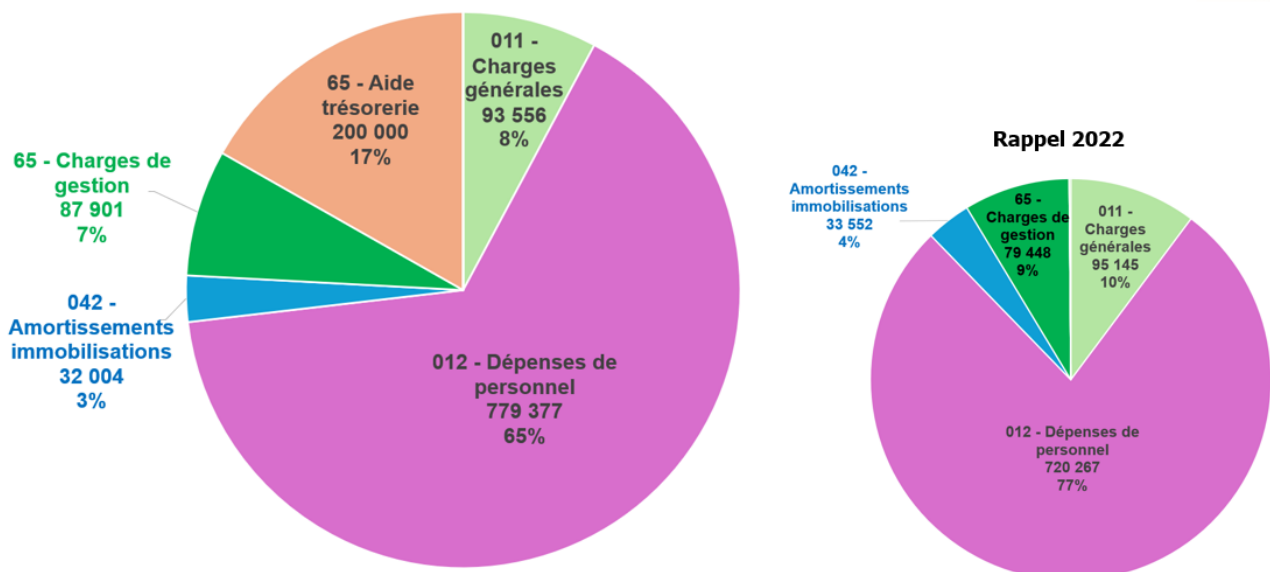
II – LES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Les résultats du Compte administratif 2023 sont difficilement comparables avec les données du compte administratif 2022 dans la mesure où, le contexte de la crise économique mondiale continue d'avoir un fort impact direct sur les dépenses réalisées et recettes encaissées.

A – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

➤ *Les dépenses :*

Dépenses réelles de fonctionnement (1 161k€) :



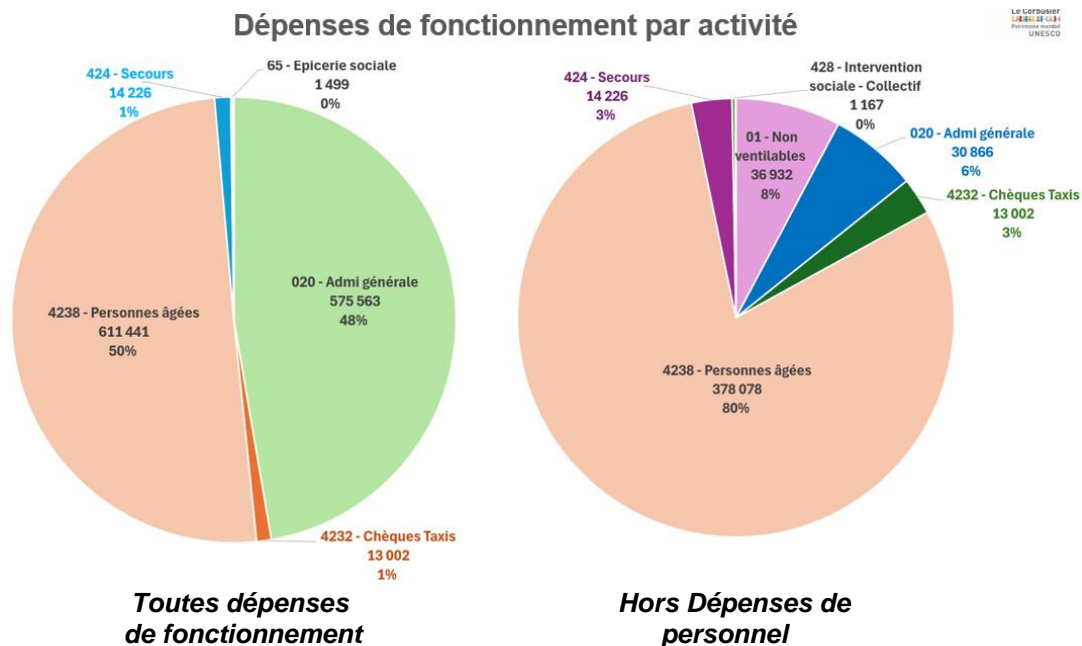
Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de près de 265 mille euros soit 30%.

Il est rappelé qu'une aide à la trésorerie a été mise en place à partir de 2022 impactant l'exercice 2023.

Or cette dépense importante, les dépenses augmentent de 65 mille euros soit 7% environ.

Cette augmentation est essentiellement constatée sur les dépenses de personnel impacté par les deux mesures consécutives de dégel du point d'indice de 3,5% au 01 juillet 2022 et de 1,5% au 01 juillet 2023.

Les autres chapitres ne varient que peu depuis 2020.



Les dépenses sont majoritairement destinées aux activités des personnes âgées et de l'administration générale par le fait que ce sont les activités enregistrant les dépenses de personnel (portage de repas, travailleurs sociaux, direction, administration...).

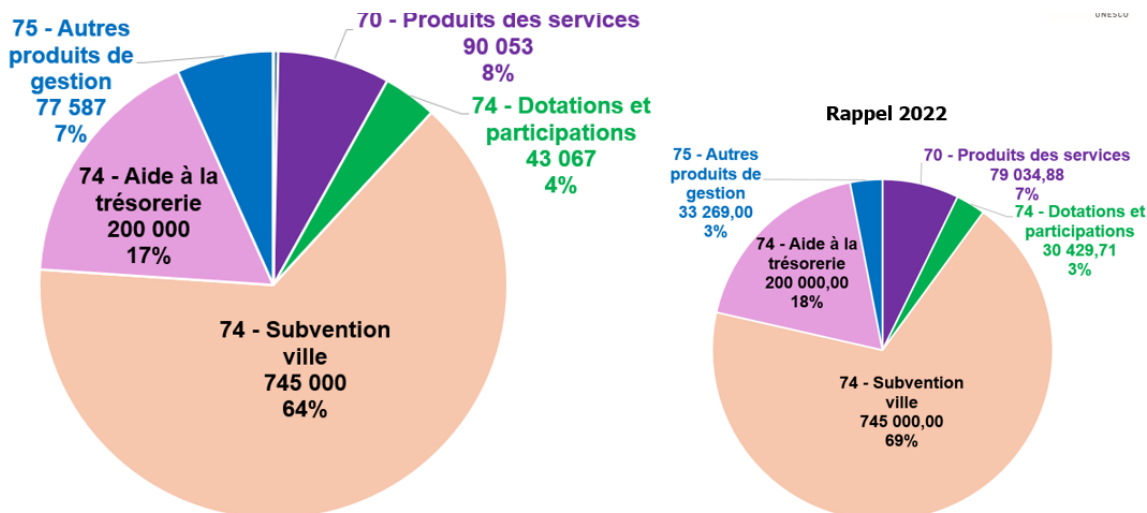
Or, dépenses de personnel, les dépenses de fonctionnement restent majoritairement destinées aux personnes âgées (ORPAF, portage de repas, aides aux établissements) dont 200 mille euros d'ailleurs dans la somme de 378 mille euros figurant au chapitre 65 Subventions et participations.

Ainsi, les crédits affectés en subventions sont majoritairement destinés aux associations (ORPAF, amis de l'accueil St Martin).

Le chapitre 65 Subventions et participations fait quand même état en seconde position de crédits, l'enveloppe de secours à hauteur de 32 mille euros environ pour 2023 et qui fait apparaître la tendance à la baisse bien que depuis 2021 elle semble stagner malgré le contexte aux alentours de 30 mille euros.

➤ **Les recettes :**

Recettes réelles de fonctionnement (1 162k€) :



La part prépondérante des recettes de fonctionnement est évidemment la subvention du budget Ville.
Les recettes de fonctionnement sont presque stables entre 2022 et 2023.

La différence concerne essentiellement le chapitre de gestion courante qui enregistre les refacturations de salaires entre le CCAS et les budgets annexes épicerie et foyers. Ainsi, ce sont 44 mille euros environ qui viennent compenser partiellement l'augmentation des dépenses de personnel mentionnée précédemment d'environ 59 mille euros

Dans le même esprit que les dépenses, la part prépondérante par activité en recette revient à l'activité à destination des personnes âgées : portage notamment.

B – LA SECTION INVESTISSEMENT

Dans une gestion récurrente d'un budget de CCAS dans laquelle le CCAS est hébergé en termes de structure au sein de l'hôtel de ville, aucune politique d'investissement n'est nécessairement mise en place.

Une gestion plutôt « annuelle » est définie et tient notamment compte :

- Des besoins réels faibles du CCAS : renouvellement des véhicules de portage pour 2024 en réflexion ou matériel informatique propre aux agents du CCAS
- Des besoins éventuels plus conséquents et l'aide du budget principal par le biais de subventions d'investissements aux budgets annexes.

CHAP	Chapitre	REALISE 2022	REALISE 2023	CHAP	Chapitre	REALISE 2022	REALISE 2023
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	3 831,00	3 831,00	040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	33 551,76	32 004,44
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13 620,60	0,00	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 704,94	986,93
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	0,00	37 200,00				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 182,75	789,80				
23	TRAVAUX EN COURS	0,00	17 610,00				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	230,00	1 239,00	27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	230,00	1 239,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		18 864,35	60 669,80	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		35 486,70	34 230,37

Comme annoncé lors du débat d'orientation budgétaire, la section investissement du CCAS n'a que peu d'importance budgétaire car peu de volume et peu de besoin hormis les subventions aux établissements de personnes âgées.

Ces dernières représentent une aide supplémentaire ou complémentaire au renouvellement des acquisitions des établissements qui ont également peu de possibilité et pourtant tant d'obsolescence de leur éléments d'actif.

Ainsi, 2023 enregistre 37 mille euros de subventions et 17 mille euros d'étude pour le pôle des aînés.

➤ La Dette

Le CCAS au 31 décembre 2023 n'enregistre aucune dette à son passif.

III – TABLEAU DE L'ENSEMBLE GENERAL DU BUDGET

Les résultats de l'exercice comptable 2023 du Budget principal C.C.A.S.de Firminy s'établissent comme suit :

- Un solde déficitaire en fonctionnement de 52.135,08€,
- Un solde déficitaire en investissement de 26.439,43€,
- Aucun reste à réaliser en dépenses ou en recettes, en fonctionnement ou en investissement.

Les résultats antérieurs cumulés au 01 janvier 2023 du Budget principal du C.C.A.S. de Firminy s'établissent comme suit :

- Un solde excédentaire de fonctionnement de 262.977,84€,
- Un solde excédentaire d'investissement de 189.847,44€.

Ainsi, au 31 décembre 2023, les résultats cumulés et qui ont été repris par anticipé au budget primitif 2024 voté lors du Conseil d'Administration du 09 avril 2024 ont été affectés comme suit :

- Le solde excédentaire en fonctionnement à la ligne 002 « Excédent de fonctionnement reporté » pour un montant de 210.842,76 €.
- Le solde excédentaire en investissement à la ligne 001 « Résultat d'investissement reporté » pour un montant de 163.408,01 €.

IV – BUDGET ANNEXE EPICERIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Pour l'exercice 2023, le budget annexe n'enregistre pas des dépenses et des recettes pour un exercice complet étant donné la fermeture d'activité.

À ce jour, aucun exercice ne permettant réellement de constater une activité complète sur 12 mois, les prévisions ont été estimées dans cet esprit.

Pour la section d'investissement, si un besoin se révèle nécessaire, la capacité propre de 13k€ ne permettra que peu de financement.

Toutefois, le budget principal inscrit des crédits afin d'en permettre le financement par le biais d'attribution d'une subvention d'investissement.

Les résultats de l'exercice comptable 203 du Budget Annexe Épicerie Sociale et Solidaire s'établissent comme suit :

- Un solde déficitaire en fonctionnement de 7.035,32 €,
- Un solde excédentaire en investissement de 1.925,00 €,
- Aucun reste à réaliser en dépenses ou en recettes, en fonctionnement ou en investissement.

Les résultats antérieurs cumulés au 01 janvier 2023 du Budget Annexe Épicerie Sociale et Solidaire s'établissent comme suit :

- Un solde excédentaire de fonctionnement de 5.744,02 €,
- Un solde excédentaire d'investissement de 6.855,71 €.

Ainsi, au 31 décembre 2023, les résultats cumulés et qui ont été repris par anticipé au budget primitif 2024 voté lors du Conseil d'Administration du 09 avril 2024 ont été affectés comme suit :

- Le solde déficitaire en fonctionnement à la ligne 002 « Résultat de fonctionnement reporté » pour un montant de 1.291,30 €,
- Le solde excédentaire en investissement à la ligne 001 « Résultat d'investissement reporté » pour un montant de 8.780,71 €,

IV – CONCLUSION

Le budget principal du CCAS est plutôt constant dans ses réalisations tout en subissant les mesures réglementaires sur les dépenses de personnel.

Le budget annexe de l'Épicerie Sociale et Solidaire subit une fermeture d'activité ne permettant pas d'apprécier les résultats 2023 de façon juste et sincère pour analyser la pérennité de l'activité.

Pour la construction budgétaire 2024 et devant un contexte mondial particulièrement contraint et incertain, le C.C.A.S de Firminy a construit les 2 budgets dans un esprit de maîtrise de la dépense publique dans toutes ses dimensions tout en préservant au maximum l'intégralité de l'offre de services.